



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat d'académie
Division des Examens et Concours (DEC4)**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE - INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX**

SESSION 2024

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS

CYCLADES

PHASE D'INSCRIPTION :

du mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de Paris.

Les candidats peuvent s'inscrire à plusieurs spécialités. Dans cette hypothèse, le candidat doit procéder à autant d'inscriptions que de spécialités choisies et doit constituer un dossier de RAEP pour chaque spécialité.

CONDITIONS REQUISES

Le concours est ouvert aux :

- Fonctionnaires titulaires qui appartiennent aux corps des maîtres de conférences, des professeurs de chaire supérieure, des professeurs agrégés, des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation et des inspecteurs de l'éducation nationale et justifiant de 5 ans de services effectifs dans des fonctions correspondantes.
- ressortissants d'un État membre de l'Union européenne (UE) ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), **autres que la France**, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre, justifiant de 5 années de services effectifs dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'EEE, dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires (France) exercent des fonctions correspondantes.

Ce concours est ouvert aux agents en position d'activité, de détachement, de congé parental, d'accomplissement du service national ou en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de la 1ère épreuve. Les agents en disponibilité ne peuvent pas se présenter.

Les conditions de candidature sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, soit au 1er janvier 2024.

NATURE DES EPREUVES

L'épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier RAEP établi par le candidat - coefficient 1.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « mes justificatifs » **au plus tard le jeudi 30 novembre 2023.**

L'épreuve d'admission : entretien avec le jury (45 mn) dont exposé (15 minutes) - coefficient 3